

TABLE DES MATIÈRES

Introduction générale	13
Chapitre 1. La place du tiers impartial et indépendant dans un système ou un ordre juridique donné	63
Introduction	63
A. La société internationale, berceau du tiers impartial et indépendant	68
B. Le tiers impartial et indépendant, partie prenante de l'État de droit	79
C. Le recours au tiers – droit fondamental de la victime et lutte contre l'impunité	97
D. Les critiques de la justice internationale	101
Conclusion	109
Chapitre 2. La permanence de la justice internationale	111
Introduction	112
A. L'arbitrage comme mode habituel de règlement des différends	119
B. Le déclin de l'arbitrage au XVIII ^e siècle et le renouveau du XIX ^e siècle	127
C. L'époque contemporaine débute en 1922	149
D. Les conséquences de la permanence	155
Conclusion	159
Chapitre 3. Le médiateur ou conciliateur	161
Introduction	161
A. La médiation par l'Algérie de la crise des otages entre les États-Unis et l'Iran	180
B. La personnalité du médiateur	192
C. L'organisation du processus de médiation	200
Conclusion	213
Chapitre 4. Le juge national, juge naturel du droit international	215
Introduction	215
A. Le procès Tehlirian, Berlin, 1921	230
B. Le procès Eichmann, Jérusalem, 1961	242
C. Le procès Pinochet, Londres, 1998	254

D. Le procès Kiobel, Cour suprême des Etats-Unis, 2012-2013	261
Conclusion	266
Chapitre 5. Le juge international en son palais	271
Introduction	271
A. L'emprunt de bâtiments qui n'ont pas été construits pour rendre la justice	280
B. Les bâtiments construits pour la justice internationale	285
C. L'agencement intérieur des palais de justice et leurs salles d'audience	297
Conclusion	304
Chapitre 6. Quelle allégorie pour la justice internationale?	305
Introduction	305
A. La symbolique traditionnelle de la justice	307
B. La justice internationale peut-elle s'approprier les attributs traditionnels de la justice?	325
C. Les œuvres d'art données au Palais de la Paix, à la CIJ et à la CPI.	332
D. La caméra dans le prétoire.	335
E. La justice dans les arts vivants de fiction ou documentaires	339
Conclusion	345
Chapitre 7. Qui est le tiers impartial et indépendant international?	348
Introduction	348
A. Les qualités requises pour devenir juge international	357
a) Les textes	357
b) Au-delà des textes	365
B. La diversité	381
C. Les modes de nomination	395
D. Durée du mandat	403
Conclusion	405
Chapitre 8. Indépendance, neutralité et impartialité	407
Introduction	407
A. Pourquoi trois concepts?	417
B. L'indépendance	421
C. La neutralité	438

D. L'impartialité	444
E. Le tiers doit rendre compte	451
Conclusion	460
Annexe. Liste des serments ou déclarations de certaines juridictions internationales.	463
Chapitre 9. La légitimité du juge international par la compétence	479
Introduction	479
A. Les juridictions internationales	486
B. Les tribunaux arbitraux.	495
C. Les tribunaux nationaux	503
D. La litispendance et le <i>forum non conveniens</i>	515
E. Le déni de justice.	529
F. La compétence universelle	535
Conclusion	542
Chapitre 10. Le juge international ouvert sur le monde – l' <i>amicus curiae</i>	544
Introduction	544
A. Qui est <i>amicus curiae</i> ?	557
B. Pour quels objectifs l' <i>amicus</i> intervient-il?	564
C. Selon quelles modalités?	567
Conclusion	573
Annexe. Lignes directrices relatives à l'admission et à la participation d' <i>amici curiae</i>	575
Chapitre 11. La fabrique de la décision.	578
Introduction	578
A. Les différents types de personnalité des juges	582
B. Le secret du délibéré	591
C. L'organisation du délibéré et de l'écriture de la décision	601
D. La motivation des décisions	616
E. Les opinions séparées	629
Conclusion	653
Chapitre 12. Le dialogue des juges	655
Introduction	655
A. Le dialogue appliqué à la compétence juridictionnelle	664
B. Le dialogue à propos des injonctions des ordres juridiques	670
C. Les réseaux de juges nationaux	677

D. Le dialogue entre juges nationaux et juges internationaux	682
E. La mise en œuvre du dialogue	689
Conclusion	695
Annexe 1. Le séminaire pour juges sur la protection internationale des enfants, de Ruwemberg, 22-25 juin 1998	697
Annexe 2. Un exemple de résultat des travaux d'un réseau de juges	699
Chapitre 13. L'influence de l'intervention du tiers sur la norme internationale	704
Introduction	704
A. Le tiers impartial et indépendant, créateur de droit	706
B. Le tiers et le législateur – comparaison des méthodes	717
C. L'exécution des décisions ou accords de règlement	732
Conclusion	750
Chapitre 14. Quand le juge devient un algorithme	752
Introduction	752
A. La justice algorithmique	757
B. La justice internationale réfractaire à l'algorithme	762
Conclusion	769
Bibliographie	770
Index	805
Liste des images	815
A. propos de l'auteur	818

INTRODUCTION GÉNÉRALE

«Il ne faut pas toujours tellement épuiser un sujet qu'on ne laisse rien à faire au lecteur»

Montesquieu, *L'esprit des lois*,
Livre XII, chapitre XX.

1. L'intitulé de ce cours nous a été inspiré par les travaux d'Alexandre Kojève qui, dans *Esquisse d'une phénoménologie du droit*¹, affirme que la norme juridique ne peut répondre à la définition de ce qu'est le droit, s'il n'existe pas un tiers «indépendant et désintéressé» dont le rôle est d'être l'arbitre de l'application et de l'interprétation de la norme². Alexandre Kojève, de son vrai nom Aleksandr Vladimirovitch Kojevnikov³, est né à Moscou en 1902⁴. A dix-huit ans il part faire ses études

¹ A. Kojève, *Esquisse d'une phénoménologie du droit*, Gallimard, 1981, notamment par. 27, p. 191.

² Avant lui, H. U. Kantorowicz avait déjà émis une idée similaire, «Legal Science. A Summary of its Methodology», 28 *Columbia L. Rev.* p. 679-707, à la p. 690 (1928), texte repris ensuite dans *The Definition of Law*, 1958. Malgré des recherches, il ne nous a pas été possible de déterminer si Kojève avait eu connaissance de l'article de Kantorowicz. Jean Carbonnier fera sienne la même idée, dans *Flexible droit*, 10^e édition 2007, p. 17. Même alors l'idée n'était pas nouvelle en soi puisque l'on en retrouve les germes notamment chez Kant.

³ Les translittérations du russe diffèrent d'une édition à l'autre, d'un catalogue de bibliothèque à l'autre.

⁴ Sa famille est aisée. Il est le neveu du peintre Kandinsky. S'il part à l'étranger faire ses études, c'est parce que l'appartenance de sa famille à la bourgeoisie lui ferme l'université en Russie après la révolution d'octobre. Cela ne l'empêchera pas de comprendre profondément ce mouvement révolutionnaire et de soutenir, plus tard, le régime communiste installé dans